

Amundi Index Solutions

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg – Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. de Luxembourg B206-810
(la « **Société** »)

Luxembourg, le 3 août 2026

AVIS AUX ACTIONNAIRES **du compartiment** **Amundi MSCI AC Far East Ex Japan ESG Selection** **(le « Compartiment »)**

Les termes qui ne sont pas spécifiquement définis dans les présentes auront la même signification que dans les statuts (les « **Statuts** ») et dans le dernier prospectus de la Société (le « **Prospectus** »).

Cher/Chère Actionnaire,

Il est fait référence à l'avis publié sur le site web d'Amundi le 11 juin 2026 (l'« **Avis** ») concernant le changement d'indice du Compartiment (le « **Changement** ») initialement prévu le **1er septembre 2026**.

Après avoir réexaminé les modalités opératoires du Changement, le Conseil d'administration a décidé de reporter le Changement au **15 octobre 2026** (la « **Nouvelle Date d'effet** ») et de conserver Amundi Japan Ltd en tant que Gestionnaire de placements du Compartiment (la « **Modification** »), au lieu de déléguer la gestion du portefeuille à Amundi Asset Management. Cette Modification se reflétera dans le prochain Prospectus.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de toutes les modifications qui seront appliquées à la suite du Changement :

	Avant la Nouvelle Date d'effet	À compter de la Nouvelle Date d'effet
Nom du Compartiment	Amundi MSCI AC Far East Ex Japan ESG Selection	Amundi MSCI Emerging Markets Screened
Indice de référence du Compartiment	MSCI Ac Far East ex Japan ESG Selection P-Series 5% Issuer Capped Index Ticker de l'indice : MXACFENU	MSCI EM Screened Select ex Thermal Coal Index Ticker de l'indice : MXEMTCNU
Nom de la catégorie d'actions	UCITS ETF DR - USD	UCITS ETF Acc

Ratio au titre de la loi allemande sur la fiscalité des investissements (InvStG)	55 %	51 %
Niveau maximal de recours au prêt de titres	35 %	45 %
Proportion minimale d'investissements durables	10 %	15 %

• Si les Actionnaires ne sont pas d'accord avec le Changement, les Actionnaires qui souscrivent ou rachètent habituellement des Actions du Compartiment sur le marché primaire peuvent racheter leurs Actions sans frais (à l'exception des frais acquis par le Compartiment pour empêcher la dilution de l'investissement des actionnaires), pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis, qui est uniquement notifié sur le site web de la Société dédié aux avis aux actionnaires, conformément au Prospectus.

• Nous attirons l'attention des Actionnaires sur le fait que, si les Actions du Compartiment sont vendues sur un marché ou une bourse, les Actionnaires peuvent se voir facturer des commissions de courtage sur la vente d'Actions du Compartiment.

• Si les Actionnaires sont d'accord avec le Changement, aucune action n'est requise de la part des Actionnaires.

Le Prospectus est déjà disponible sur simple demande auprès de la Société de gestion ou peut être consulté sur les sites web www.amundi.com et www.amundi-etf.com.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour le Conseil d'administration